

Délibération n°CA-2023-54
Budget primitif 2024

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 15 novembre 2023
 Présents : 16 Quorum fixé à 12 membres
 Votants : 16
 Procurations : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :	16
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
M Laurent BAILLY	X		
M. Benoît CORNU		X	
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
M. Jean-Claude GAY	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Yves KRATTINGER	X		
M. Jean-Jacques SOMBTHAY	X		
Mme Isabelle ARNOULD		X	
M. Jean-Marie BERTIN	X		
M. Thierry BORDOT		X	
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND		X	
M. Sylvain GUILLEMAIN		X	
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY	X		
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
Mme Karine GUILLEREY		X
M. Laurent SEGUIN		
Mme Sylvie COUTHERUT		X
Mme Patricia FASSENET		
M. Fernand BURKHALTER		
Mme Véronique GRANDJEAN		
Mme Carole MICHEL		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Martine GAUTHERON		X
Mme Corinne BONNARD		
Mme Isabelle GEHIN		X
M. Michel RICHARD		
M. Hervé PULICANI		
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Christelle CLEMENT		X
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL	X	
Mme Monique BOUCRY		X
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER		
M. François LAURENT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
CNE Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		X
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		X
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Romain ROYET, préfet de la Haute-Saône		X
Direction des services du cabinet de la Préfecture		X
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône		X
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité		X
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X
M. Étienne SAÏD, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône, représenté par M. BOUGUETTOUCHA		X

Étaient également présents

M. le colonel Ralph JESER, directeur adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'Etat-Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »
Madame Céline BRUBACH, cheffe du service « Finances »

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre, à seize heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n° CA-2023-29 du 29 juin 2023 du conseil d'administration relative à l'adoption de la nomenclature M57 au SDIS 70.

Vu la délibération n°CA-2023-43 du 13 novembre 2023 du conseil d'administration relative au rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service pour l'année 2024,

Après avoir entendu les précisions données par le colonel Stéphane HELLEU, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Le projet de budget 2024 tient compte des besoins financiers du SDIS pour assurer avec satisfaction ses missions et pour atteindre les objectifs fixés au SDACR notamment en matière d'investissements.

Les orientations budgétaires pour l'année 2024 ont été préalablement présentées aux membres du conseil d'administration et validées par délibération du conseil du 13 novembre 2023.

Le budget primitif 2024, tout comme celui de 2023, n'intègre pas la reprise anticipée des résultats 2023 suite au changement de calendrier budgétaire.

En fonctionnement, le résultat sera faible et est estimé à ce jour à environ 30 K€ comme l'an dernier.

La contribution des collectivités s'établit comme suit :

Communes et EPCI : 4 492 497,13 €
soit 18,66 € par habitant

Département : 10 655 500,00 €
soit 44,26 € par habitant

Le budget est en hausse de 6,48 % par rapport à l'année dernière en section de fonctionnement. Il est en augmentation de 1,38 % concernant la section de dépense d'investissement et de 11,6% en recette d'investissement

Dépenses :

Fonctionnement : 17 144 912,81 €
Investissement : 3 041 586,08 €

Recettes :

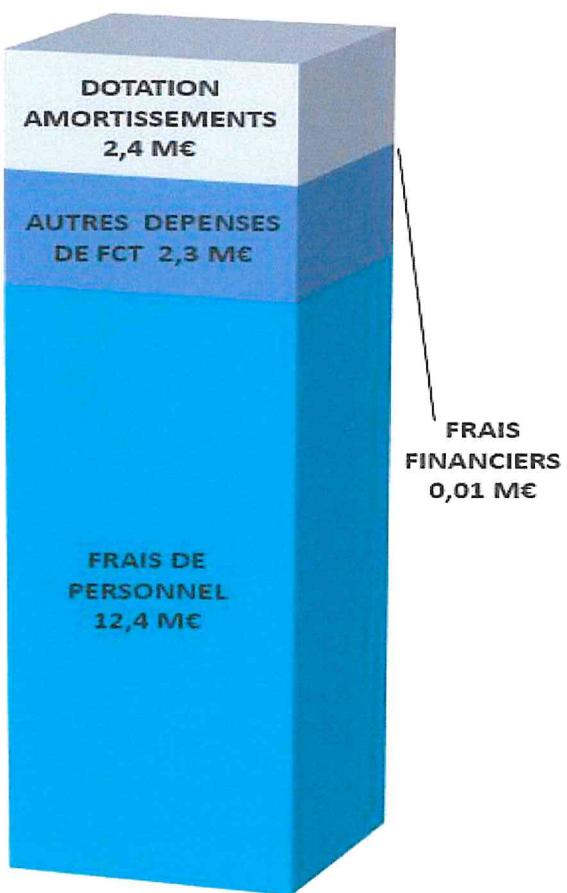
Fonctionnement : 17 144 912,81 €

TOTAL BUDGET 20 186 498,89 €

I- LE FONCTIONNEMENT

Les deux principales dépenses de fonctionnement du SDIS sont les charges de personnel et les charges à caractère général.

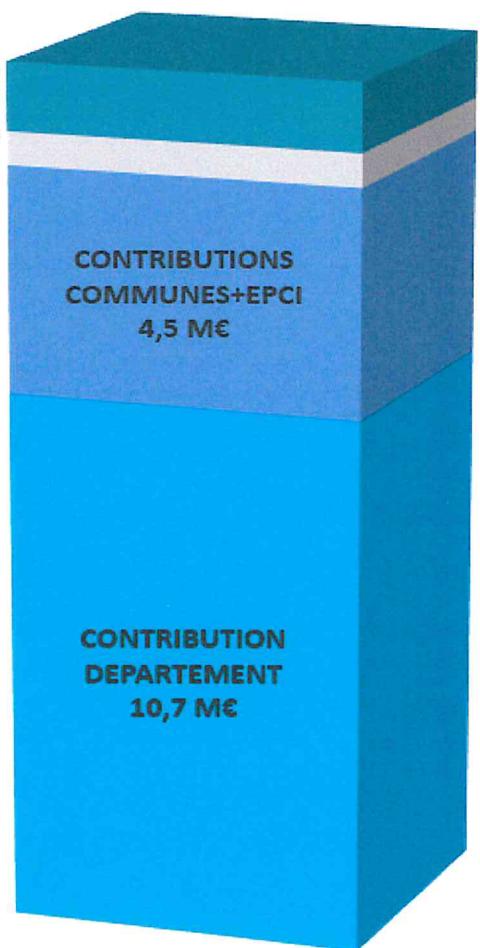
Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement

DIVERS SDIS
(CONVENTIONS,
REMBOURSEMENTS
DIVERS) 1,3 M€

Quote part des
subventions
d'investissement
et neutral. amt
0,7 M€



a- Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 12 423 769,53 €.

Le SDIS est composé de personnels permanents comptant 145 agents dont 32 PATS et d'environ 1000 sapeurs-pompiers volontaires auxquels s'ajoutent les 780 sapeurs-pompiers communaux. A ce jour, tous nos postes sont pourvus ou en cours de recrutement.

L'ajustement des critères d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels exerçant des fonctions impliquant une technicité particulière à savoir chef d'agrès tout engin, acté par décret n°2023-545 du 30 juin 2023 a été prévu sur une année complète pour 15 K€.

Concernant le personnel permanent, l'évolution de la masse salariale liée aux avancements d'échelons conduit à une augmentation de + 36 K€. Les avancements de grades prévisionnels, conformes à nos lignes directrices de gestion (13 SPP et 5 PATS) ont été calculés à hauteur de 36 K€. Soit une hausse de la masse salariale liée au GVT de 72 K€.

La hausse de 1,5% du point d'indice, actée le 28 juin 2023 par décret n° 2023-519 portant "majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation", revient à 120 K€ en année pleine sur 2024 (contre 6 mois en 2023).

Le même décret attribue par ailleurs 5 points d'indice majoré pour l'ensemble des agents des trois fonctions publiques, applicable au 1er janvier 2024. Cette décision se traduit par un surplus de 72 K€ sur l'année 2024.

Enfin, ce même décret fixe les modalités d'application de la refonte des grilles indiciaires annoncée par le gouvernement dans le courant du mois de juin 2023. À compter du 1er juillet 2023 les indices majorés des grilles indiciaires des catégories C et B correspondants aux indices bruts 367 à 396 ont été réévalués. Ils ont été budgétés sur une année complète en 2024 à hauteur de 9 K€.

En juillet dernier, le gouvernement a précisé quel le taux de la contribution employeur CNRACL serait augmentée d'un point (31,65% au lieu de 30,65%). Cette dernière décision impactera le budget 2024 à hauteur de 58 K€. Le décret n'étant pas encore paru, et sachant qu'une compensation doit être prévue mais dont les conditions de mise en œuvre ne sont pas encore connues, il est proposé de tenir compte de cette dépense supplémentaire.

Concernant les sapeurs-pompiers volontaires, le montant de leurs indemnités varie en fonction de leur grade. Le gouvernement a annoncé la revalorisation de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires. L'arrêté fixant le montant de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires a été pris le 26 septembre 2023. C'est pourquoi, à compter du 1er octobre 2023, les indemnités sont revalorisées de 3% impactant le budget 2024 du SDIS 70 à hauteur de 73,6 K€.

L'évolution totale des charges de personnel est estimée à 6,44 % par rapport au budget 2023.

b- Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont évaluées à hauteur de 2,3 M€ pour 2024, soit en l'état une augmentation de 8,70 % qui appelle les détails ci-après.

Force est de constater que les prix de l'énergie, des services et matières premières continuent à augmenter malgré les mesures gouvernementales prises en atténuation, comme par exemple celle sur le carburant et l'électricité avec une dernière augmentation au mois d'août 2023 de 10%.

Il est à noter que le SDIS a bénéficié cette année d'un amortisseur d'électricité permettant ainsi d'économiser 27 K€, chiffre arrêté au mois d'octobre 2023, mais que ce dernier doit s'arrêter au 31 décembre 2023 avec un retour à la normale en 2024 voire avec une augmentation de 10 à 20 %. 310 K€ sont prévus au poste gaz-électricité.

Les coûts induits par la gestion du parc automobile sont également des postes de dépenses importants dans le budget de fonctionnement : les pièces (110 K€), le carburant (420 K€), l'assurance flotte automobile (92 K€) pour laquelle l'application d'une actualisation des prix est réalisée comme stipulée dans le marché renouvelé fin 2022.

Les coûts liés à la maintenance (outils informatiques, transmission, simulateur d'urgence, appareils de télémédecine...) évoluent. Il est prévu 199 K€ pour 2024.

Les autres assurances tels que le risque civil, les dommages aux biens et bris de machine augmentent également en fonction des calculs de revalorisation intégrés dans les marchés d'environ 15%.

c- Dotation aux amortissements

La prévision de dotation aux amortissements a été calculée sur la base des investissements réalisés entre janvier et novembre 2023 et une projection pour le mois restant de l'année 2023.

Le changement de mode de gestion au prorata temporis, dû au passage en M57, impacte également la charge des amortissements avec une augmentation de 115 K€. La dotation aux amortissements est donc prévue à hauteur de 2 405 000 €.

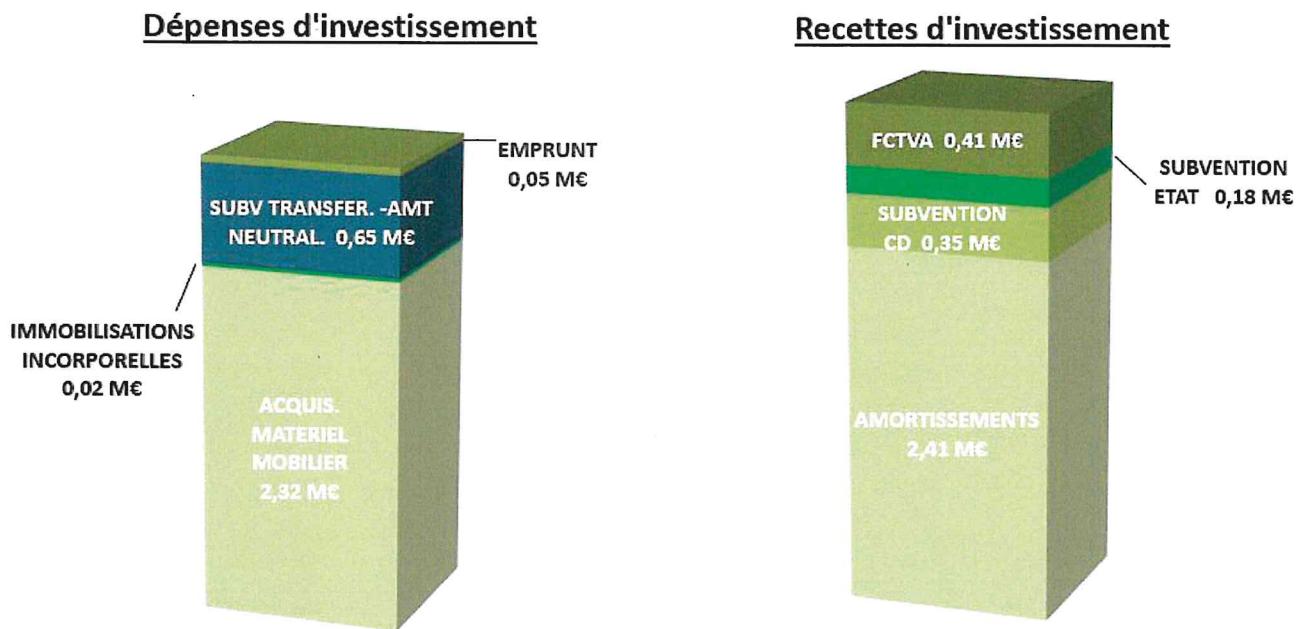
d- Dotation aux provisions

La réglementation recommande de constituer une provision pour créances douteuses dès lors que les créances de l'établissement de plus de deux années sont supérieures à 3 000€.

Aussi, une provision de 15% du montant total des créances douteuses doit être prévue au budget afin de les garantir. La provision pourra être reprise si la créance douteuse disparaît par paiement du reduable, par effacement du juge ou par admission en non-valeur par l'assemblée délibérante, les poursuites contentieuses étant vaines et épuisées.

Le montant des créances douteuses s'élevant au 17 novembre 2023 à 12 316,94 €, il convient de prévoir un montant de provision de 2 000,00 € au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs ».

II- L'INVESTISSEMENT



a- Les recettes

Le montant du FCTVA 2024 sur les dépenses 2022 est estimé à 409 K€ (+ 85,9 %). Cette augmentation est liée notamment à l'acquisition des véhicules suivants :

- 10 VSAV (950 K€, commandés en 2020 pour 8 d'entre eux)
- Un VPCE (170 K€)
- Un CCRM (272 K€)

Ainsi que les travaux réalisés à l'Etat-major (315 K€).

Les recettes d'investissement sont complétées par la subvention du Département pour le programme SIOp, pour 350 K€, pour la dernière tranche dans le cadre de l'autorisation de programme.

Le Ministère de l'Intérieur a déployé le pacte capacitaire qui est un dispositif conventionnel entre Etat et SDIS, visant à renforcer les moyens opérationnels des secours dans la lutte contre les risques majeurs tels que les incendies de végétation et les inondations et tempêtes.

Prenant en compte les incendies historiques que la France a connu l'année dernière, notamment en Gironde, le Président de la République avait annoncé, le 28 octobre 2022, une enveloppe exceptionnelle de 150 millions d'euros permettant la mise en œuvre des pactes capacitaires à l'échelle départementale, l'enjeu étant de se doter de nouvelles colonnes de renfort national.

La convention entre le SDIS 70 et l'Etat est signée. Dans cette convention, sont inscrits l'acquisition de deux camions citerne feux de forêt subventionnés à hauteur de 61,00 % du montant de son prix hors taxe. Le SDIS 70 réalisera cette acquisition sur deux exercices, un CCF en 2023 et un en 2024. Une recette du solde de la subvention est donc prévue en 2024 pour un montant de 144 667 €.

Le SDIS 70 s'inscrit également dans la durée et a répondu pour bénéficier d'un financement complémentaire pour les années 2025-2027.

Concernant cette fois-ci le pacte capacitaire "inondation", une recette de 40K€ est inscrite pour l'acquisition de barques de sauvetage et d'équipements pour le sauvetage nautique

b- Les dépenses

Les dépenses d'investissement sont estimées à 1,9 M€ hors SIOP (350 K€). Elles suivent les recommandations du SDACR ainsi que le plan d'équipement qui sera voté lors de la même séance que le budget.

Elles comprennent principalement :

- Les véhicules lourds pour 355 K€ (1CCF ...),
- Les véhicules légers pour 405 K€ (3 VL, 1VTP, 5 VTU reconditionnés...)
- Des réfections, aménagements et travaux de bâtiments pour 250 K€,
- De l'équipement de protection individuel pour 225 K€,
- Des mobiliers, matériels et outillages pour 55 K€,
- La logistique (ARI, tuyaux, caméras...) 397 K€,
- L'informatique pour 555 K€ (SIOP, licences, logiciels, écrans, postes, ordinateurs pour le télétravail...),

Ces dépenses incluent les nouvelles prises en charge pour les CPI à hauteur d'environ 50 K€ avec 25 K€ pour l'acquisition de bips sélectifs pour déclencher les sapeurs-pompiers et 25 K€ pour l'acquisition d'équipements de protection individuelle. La mise en place du soutien aux CPI se fera progressivement et plusieurs réunions seront programmées pour définir les priorités dans les acquisitions.

Le budget 2024 intègre ainsi et prioritairement, le financement de la troisième tranche du programme SIOP pour 350 K€, laquelle sera financée par une subvention d'investissement du Département. Pour mémoire, le projet fait l'objet d'une procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) adoptée en juin 2022 par le CASDIS.

L'emprunt souscrit à la Caisse d'Epargne pour la caserne de Port-sur-Saône (TEG = 0,69 %) représente pour l'établissement une dépense annuelle de 47 936,08 € (remboursement en capital).

III- SYNTHESE DU BUDGET 2024

Dépenses	BP 2023	BUDGET * 2023	Proposition 2024
Section d'investissement	3 000 166,27 €	5 942 369,12 €	3 041 586,08 €
Section de fonctionnement	16 101 501,12 €	16 318 053,59 €	17 144 912,81 €
Total	19 101 667,39 €	22 260 422,71 €	20 186 498,89 €

Recettes	BP 2023	BUDGET * 2023	Proposition 2024
Section d'investissement	3 000 166,27 €	5 942 369,12 €	3 349 153,96 €
Section de fonctionnement	16 101 501,12 €	16 318 053,59 €	17 144 912,81 €
Total	19 101 667,39 €	22 260 422,71 €	20 494 066,77 €

*BUDGET 2023 = BP + BS + DM1

A l'écriture du rapport, la DM2 2023 est prévue à hauteur de 72 K€ en fonctionnement et 41 K€ en investissement.

Détail par chapitre

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	BP 2024	Chap.	Objet	BP 2024
opérations réelles	011 Charges générales	2 228 814,47	70	Produits des services	45 000,00
	012 Charges de personnel	12 423 769,53	73	Impôts et taxes	100 000,00
	65 Autres charges de gestion courante	78 689,45	74	Dotations, subvention, participations	16 120 162,81
	66 Charges financières	5 639,36	75	Autres produits de gestion courante	60 000,00
	67 Charges exceptionnelles	1 000,00	77	Produits exceptionnels	30 000,00
	68 Dotations amortissements et provisions	2 000,00	013	Atténuations de charges	136 000,00
Total opérations réelles		14 739 912,81	Total opérations réelles		16 491 162,81
opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	2 405 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	653 750,00
	Total opérations d'ordre	2 405 000,00	Total opérations d'ordre		653 750,00
	TOTAL	17 144 912,81	TOTAL		17 144 912,81
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	BP 2024	Chap.	Objet	BP 2024
opérations réelles	16 Emprunt et dettes assimilées	47 936,08	10	Dotations Fonds divers Réserves	409 467,96
	20 Immobilisations incorporelles	22 600,00	13	Subventions d'investissement reçues	534 666,00
	21 Immobilisations corporelles	2 317 300,00			
Total opérations réelles		2 387 836,08	Total opérations réelles		944 153,96
opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	653 750,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	2 405 000,00
	Total opérations d'ordre	653 750,00	Total opérations d'ordre		2 405 000,00
	TOTAL	3 041 586,08	TOTAL		3 349 153,96

En conséquence, il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir :

- Approuver la neutralisation totale de l'amortissement des bâtiments publics pour 2024,
- Approuver le budget 2024, voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement dont le détail est présenté ci-dessus, et de délibérer sur chacun des points faisant l'objet d'annexes,
- Attribuer les subventions détaillées en annexe pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article 2311-7 du Code Général des Collectivités territoriales.
- Autoriser le Président à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Décision

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- Approuvent la neutralisation totale de l'amortissement des bâtiments publics pour 2024,
- Approuvent le budget 2024, voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement dont le détail est présenté ci-dessus, et de délibérer sur chacun des points faisant l'objet d'annexes,
- Attribuent les subventions détaillées en annexe pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article 2311-7 du Code Général des Collectivités territoriales.
- Autorisent le président du conseil d'administration à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20231215-CA-2023-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Affichage : 21/11/2023



Le président du conseil d'administration,


Yves KRATTINGER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: DDSIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28700001200032

POSTE COMPTABLE : 070044

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : SDIS70 (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	41
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	47
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	48

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	50
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	51
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	52
B3.1 - Etat des provisions constituées	53
B3.2 - Etalement des provisions	55
B4 - Etat des charges transférées	56
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	57
B6 - Prêts	58
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	59
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	60
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	61
B9 - Etat du personnel	62
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	65
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	66
B11.2 - Liste des établissements publics créés	67
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	68
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	69
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	70
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	72
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	73
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	74
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	75

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A
	Informations statistiques	
Population totale	Valeurs	240771
	Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	61,22
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	68,49
3	Dépenses d'équipement brut / population	9,72
4	Encours de dette / population (2) (3)	3,47
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,84
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,14
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,05
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

	I – INFORMATIONS GÉNÉRALES	
	MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET	
A	B	

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

- III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7,5 %
 - Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
 - semi budgétaire ;
 - budgétaire par délibération N° ... du ...
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES			
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1	

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00 A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00 A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00 A3 0,00

RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00 III + IV	0,00 B1 0,00
Investissement	I	0,00 III	0,00 B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00 IV	0,00 B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)			
	TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement		A2 + B2	0,00
Fonctionnement		A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 041 586,08	3 349 153,96
	+		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=		
	Total de la section d'investissement (2)	3 041 586,08	3 349 153,96
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	17 144 912,81	17 144 912,81
	+		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=		
	Total de la section de fonctionnement (3)	17 144 912,81	17 144 912,81
		TOTAL DU BUDGET (4)	20 186 488,89
			20 494 066,77

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			
PRÉSENTATION DES AP VOTÉES			B1
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Noméro	Libellé		
2022-001	SYSTÈME D'INFORMATION OPÉRATIONNEL SIOP	21	350 000,00
	TOTAL		350 000,00
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL		350 000,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		
PRÉSENTATION DES AE VOTÉES		II B2
Nom	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)	Montant
	Libellé	
	TOTAL	0,00
	« AE de dépenses imprévues » (2)	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	83 283,59	0,00	22 600,00	22 600,00	22 600,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 215 525,95	0,00	2 317 300,00	2 317 300,00	2 317 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 298 809,54	0,00	2 339 900,00	2 339 900,00	2 339 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	47 606,73	0,00	47 936,08	47 936,08	47 936,08
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		47 606,73	0,00	47 936,08	47 936,08	47 936,08
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 346 416,27	0,00	2 387 836,08	2 387 836,08	2 387 836,08

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	653 750,00		653 750,00	653 750,00	653 750,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		653 750,00		653 750,00	653 750,00	653 750,00

TOTAL	3 000 166,27	0,00	3 041 586,08	3 041 586,08	3 041 586,08
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 041 586,08
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	490 000,00	0,00	534 666,00	534 666,00	534 666,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		490 000,00	0,00	534 666,00	534 666,00	534 666,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	220 166,27	0,00	409 487,96	409 487,96	409 487,96
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		220 166,27	0,00	409 487,96	409 487,96	409 487,96
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		710 166,27	0,00	944 153,96	944 153,96	944 153,96

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 290 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 290 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00

TOTAL	3 000 166,27	0,00	3 349 153,96	3 349 153,96	3 349 153,96
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					3 349 153,96

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 751 250,00
--	---------------------

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

- (12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.
(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 055 436,12	0,00	2 228 814,47	2 228 814,47	2 228 814,47
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	11 672 610,00	0,00	12 423 769,53	12 423 769,53	12 423 769,53
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	66 815,00	0,00	78 689,45	78 689,45	78 689,45
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		13 794 861,12	0,00	14 731 273,45	14 731 273,45	14 731 273,45
66	Charges financières	5 940,00	0,00	5 639,36	5 639,36	5 639,36
67	Charges spécifiques (3)	1 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	9 200,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 811 501,12	0,00	14 739 912,81	14 739 912,81	14 739 912,81

023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)</i>	2 290 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 290 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00

TOTAL	16 101 501,12	0,00	17 144 912,81	17 144 912,81	17 144 912,81
+					
			D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00
=					
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
					17 144 912,81

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	136 000,00	0,00	136 000,00	136 000,00	136 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Regularisations de RMF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74	Dotations et participations (3)	14 989 751,12	0,00	16 120 162,81	16 120 162,81	16 120 162,81
75	Autres produits de gestion courante (3)	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
Total des recettes de gestion courante		15 260 751,12	0,00	16 491 162,81	16 491 162,81	16 491 162,81
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 260 751,12	0,00	16 491 162,81	16 491 162,81	16 491 162,81

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	653 750,00		653 750,00	653 750,00	653 750,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		653 750,00		653 750,00	653 750,00	653 750,00

TOTAL	15 914 501,12	0,00	17 144 912,81	17 144 912,81	17 144 912,81
+					
			R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00
=					
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		17 144 912,81

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 751 250,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	339 750,00	339 750,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	47 936,08	0,00	47 936,08
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	22 600,00	0,00	22 600,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	2 317 300,00	0,00	2 317 300,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		314 000,00	314 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	2 387 836,08	653 750,00	3 041 586,08

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 041 586,08

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	2 228 814,47		2 228 814,47
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	12 423 769,53		12 423 769,53
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	78 689,45	0,00	78 689,45
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	5 639,36	0,00	5 639,36
67 Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	2 000,00	2 405 000,00	2 407 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	14 739 912,81	2 405 000,00	17 144 912,81

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 144 912,81

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	409 487,96	0,00	409 487,96
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	534 666,00	0,00	534 666,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		2 405 000,00	2 405 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total	944 153,96	2 405 000,00	3 349 153,96
+			
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE			0,00
+			
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT			0,00
=			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			3 349 153,96

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	136 000,00		136 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	45 000,00		45 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	100 000,00		100 000,00
74 Dotations et participations (8)	16 120 162,81		16 120 162,81
75 Autres produits de gestion courante (8)	90 000,00	0,00	90 000,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	653 750,00	653 750,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	16 491 162,81	653 750,00	17 144 912,81
+			
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE			0,00
=			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			17 144 912,81

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

							III
							A

DEPENSES							
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	3 000 166,27	0,00	350 000,00	3 041 586,08	3 041 586,08	0,00	3 041 586,08
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	83 283,59	0,00	0,00	22 600,00	22 600,00	0,00	22 600,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	2 215 525,95	0,00	350 000,00	2 317 300,00	2 317 300,00	0,00	2 317 300,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	2 298 809,54	0,00	350 000,00	2 339 900,00	2 339 900,00	0,00	2 339 900,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	47 606,73	0,00	47 936,08	47 936,08	47 936,08	0,00	47 936,08
18 Crpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)							
Total des dépenses financières	47 606,73	0,00	0,00	47 936,08	47 936,08	0,00	47 936,08
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	2 346 416,27	0,00	350 000,00	2 387 836,08	2 387 836,08	0,00	2 387 836,08
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	653 750,00			653 750,00	653 750,00		653 750,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	653 750,00			653 750,00	653 750,00		653 750,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées	3 041 586,08

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations plurianuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*D/040 = RF/040*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*D/041 = RI/041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

RECETTES

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 000 166,27	I	0,00	3 349 153,96	3 349 153,96
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	490 000,00	0,00	534 666,00	534 666,00	534 666,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		490 000,00	0,00	534 666,00	534 666,00	534 666,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	220 166,27	0,00	409 487,96	409 487,96	409 487,96
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		220 166,27	0,00	409 487,96	409 487,96	409 487,96
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		710 166,27	0,00	944 153,96	944 153,96	944 153,96
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	2 290 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 290 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
Affectation au compte 1068 (8)	0,00

Total des recettes d'investissement cumulées	3 349 153,96
--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/040 = D/042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = R/041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

							III A1
							III A1
Chap / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
					II		TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	3 000 166,27	0,00	350 000,00	3 041 586,08	3 041 586,08	0,00	3 041 586,08
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	83 283,59	0,00	0,00	22 600,00	22 600,00	0,00	22 600,00
2051 Concessions, droits similaires	83 283,59	0,00		22 600,00	22 600,00	0,00	22 600,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	2 215 525,95	0,00	350 000,00	2 317 300,00	2 317 300,00	0,00	2 317 300,00
21311 Bâtiments administratifs	17 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
21315 Centres d'incendie et de secours	59 000,00	0,00		171 000,00	171 000,00	0,00	171 000,00
21531 Réseaux d'adduction d'eau	389 000,00	0,00		405 600,00	405 600,00	0,00	405 600,00
21535 Réseaux de transmission	0,00	0,00		355 000,00	355 000,00	0,00	355 000,00
21561 Matériel roulant	1 085 000,00	0,00		718 600,00	718 600,00	0,00	718 600,00
21568 Autre matériel, outillage incendie	554 316,46	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
21578 Autre matériel technique	20 120,00	0,00		405 000,00	405 000,00	0,00	405 000,00
21828 Autres matériels de transport	8 000,00	0,00		127 100,00	127 100,00	0,00	127 100,00
21838 Autre matériel informatique	55 018,40	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	28 071,09	0,00					
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	2 298 809,54	0,00	350 000,00	2 339 900,00	2 339 900,00	0,00	2 339 900,00
10 Dotations, fonds divers et réservés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	47 606,73	0,00		47 936,08	47 936,08		47 936,08
1641 Emprunts en euros	47 606,73	0,00		47 936,08	47 936,08		47 936,08
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) II = I + II
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
Total des dépenses financières	47 606,73	0,00	0,00	47 936,08	47 936,08	0,00	47 936,08	47 936,08
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	2 346 416,27	0,00	350 000,00	2 387 836,08	2 387 836,08	0,00	2 387 836,08	2 387 836,08
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	653 750,00		653 750,00	653 750,00		653 750,00	653 750,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	653 750,00		653 750,00	653 750,00		653 750,00	653 750,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	18 272,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
13913	Subv. transf. Départements	263 954,00		265 000,00	265 000,00		265 000,00	265 000,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	10 888,00		11 750,00	11 750,00		11 750,00	11 750,00
139314	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	46 753,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
198	Neutralisation des amortissements	313 883,00		314 000,00	314 000,00		314 000,00	314 000,00
	Charges transférées (7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	653 750,00			653 750,00	653 750,00		653 750,00	653 750,00

(1) Détailier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							III
							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.2
---	---------------------

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
					II	III = I + II	
TOTAL		3 000 166,27	0,00	3 349 153,96	3 349 153,96	3 349 153,96	3 349 153,96
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	490 000,00	0,00	534 666,00	534 666,00	534 666,00	534 666,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	140 000,00	0,00	184 666,00	184 666,00	184 666,00	184 666,00
1313	Subv. transf. Départements	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		490 000,00	0,00	534 666,00	534 666,00	534 666,00	534 666,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	220 166,27	0,00	409 487,96	409 487,96	409 487,96	409 487,96
10222	FCTVA	220 166,27	0,00	409 487,96	409 487,96	409 487,96	409 487,96
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		220 166,27	0,00	409 487,96	409 487,96	409 487,96	409 487,96
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		710 166,27	0,00	944 153,96	944 153,96	944 153,96	944 153,96
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 290 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	500,00		500,00	500,00	500,00	500,00
28131	Bâtiments administratifs	95 000,00		95 000,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
281315	Centres d'incendie et de secours	350 000,00		333 716,06	333 716,06	333 716,06	333 716,06
281318	Autres bâtiments publics	2 500,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
281351	Bâtiments publics	1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	155 000,00		255 000,00	255 000,00	255 000,00	255 000,00
281561	Matériel roulant	910 000,00		904 181,94	904 181,94	904 181,94	904 181,94
281568	Autre matériel, outillage incendie	425 000,00		462 102,00	462 102,00	462 102,00	462 102,00
281578	Autre matériel technique	37 500,00		37 500,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00
28181	Installations générales, aménagt divers	500,00		500,00	500,00	500,00	500,00

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1		II	III = I + II
281828	Autres matériels de transport	145 000,00		145 000,00	145 000,00	145 000,00
281838	Autre matériel informatique	66 500,00		66 500,00	66 500,00	66 500,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	35 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 290 000,00		2 405 000,00		2 405 000,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf f 65, 166 et 18449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/040 = Dr/042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = R/041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE			III
	B		

DÉPENSES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées hors AE III = I + II
	TOTAL	16 101 501,12	0,00	17 144 912,81	0,00	17 144 912,81
011	Charges à caractère général (3)	2 055 436,12	0,00	2 228 814,47	0,00	2 228 814,47
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	11 672 610,00	0,00	12 423 769,53	0,00	12 423 769,53
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	66 815,00	0,00	78 689,45	0,00	78 689,45
6586	Frais fonctionnement des groupes délus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	13 794 867,12	0,00	14 731 273,45	0,00	14 731 273,45
66	Charges financières	5 940,00	0,00	5 639,36	5 639,36	5 639,36
67	Charges spécifiques (3)	1 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	9 200,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		0,00			
	Total des dépenses financières	16 640,00	0,00	8 639,36	8 639,36	8 639,36
	Total des dépenses réelles	13 811 501,12	0,00	14 739 912,81	0,00	14 739 912,81
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	2 290 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	2 290 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00

	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	17 144 912,81

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

		B	
		III	
		B	

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	15 914 501,12	0,00	17 144 912,81	17 144 912,81	17 144 912,81
013	Atténuations de charges (2)	136 000,00	0,00	136 000,00	136 000,00	136 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74	Dotations et participations (2)	14 989 751,12	0,00	16 120 162,81	16 120 162,81	16 120 162,81
75	Autres produits de gestion courante (2)	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
Total des recettes de gestion des services		15 260 751,12	0,00	16 491 162,81	16 491 162,81	16 491 162,81
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		15 260 751,12	0,00	16 491 162,81	16 491 162,81	16 491 162,81
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	653 750,00		653 750,00	653 750,00	653 750,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		653 750,00		653 750,00	653 750,00	653 750,00
					R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
					Total des recettes de fonctionnement cumulées	17 144 912,81

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D1040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre D24 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES – DÉTAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
									II	III = I + II
	TOTAL	16 101 501,12	0,00	0,00	17 144 912,81	17 144 912,81	0,00	0,00	2 228 814,47	2 228 814,47
011	Charges à caractère général (4)	2 055 436,12	0,00	0,00	2 228 814,47	2 228 814,47	0,00	0,00	2 228 814,47	2 228 814,47
60611	Eau et assainissement	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00
60612	Energie - Electricité	280 000,00	0,00	310 000,00	310 000,00	310 000,00	0,00	0,00	310 000,00	310 000,00
60613	Chauffage urbain	30 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60621	Combustibles	45 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00
60622	Carburants	314 132,12	0,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00	0,00	0,00	420 000,00	420 000,00
60623	Alimentation	2 700,00	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00	0,00	0,00	2 800,00	2 800,00
60628	Autres fournitures non stockées	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	9 755,00	0,00	10 890,00	10 890,00	10 890,00	0,00	0,00	10 890,00	10 890,00
60632	Fournitures de petit équipement	162 720,00	0,00	168 707,23	168 707,23	168 707,23	0,00	0,00	168 707,23	168 707,23
60636	Habillement et vêtements de travail	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00
6064	Fournitures administratives	9 025,00	0,00	11 600,00	11 600,00	11 600,00	0,00	0,00	11 600,00	11 600,00
60661	Médicaments	20 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
60662	Vaccins et sérums	2 000,00	0,00	3 390,00	3 390,00	3 390,00	0,00	0,00	3 390,00	3 390,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	58 900,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00
6068	Autres matières et fournitures	52 395,00	0,00	54 495,00	54 495,00	54 495,00	0,00	0,00	54 495,00	54 495,00
611	Contrats de prestations de services	12 360,00	0,00	14 660,00	14 660,00	14 660,00	0,00	0,00	14 660,00	14 660,00
6132	Locations immobilières	14 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00	0,00	0,00	12 500,00	12 500,00
61351	Matériel roullant	40 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	21 300,00	21 300,00	21 300,00	0,00	0,00	21 300,00	21 300,00
614	Charges locatives et de copropriété	14 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	40 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
61551	Entretien matériel roullant	75 000,00	0,00	79 000,00	79 000,00	79 000,00	0,00	0,00	79 000,00	79 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	39 500,00	0,00	39 500,00	39 500,00	39 500,00	0,00	0,00	39 500,00	39 500,00
6156	Maintenance	193 360,00	0,00	195 279,24	195 279,24	195 279,24	0,00	0,00	195 279,24	195 279,24
6161	Multirisques	104 330,00	0,00	113 100,00	113 100,00	113 100,00	0,00	0,00	113 100,00	113 100,00
6168	Autres primes d'assurance	45 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00
6182	Documentation générale et technique	5 500,00	0,00	5 600,00	5 600,00	5 600,00	0,00	0,00	5 600,00	5 600,00
6184	Versements à des organismes de formation	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	41 000,00	0,00	43 500,00	43 500,00	43 500,00	0,00	0,00	43 500,00	43 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	5 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information		TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
							Crédits gérés dans le cadre d'une AE II	Crédits gérés hors AE 0,00	
6231	annonces et insertions	5 500,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	580,00	0,00	580,00	580,00	0,00	580,00	580,00	580,00
6234	Réceptions	4 953,00	0,00	4 453,00	4 453,00	0,00	4 453,00	4 453,00	4 453,00
6236	Catalogues et imprimés	3 400,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6238	Divers	5 300,00	0,00	5 300,00	5 300,00	0,00	5 300,00	5 300,00	5 300,00
6241	Transports de biens	1 500,00	0,00	2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
6251	Voyages, déplacements et missions	9 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6262	Frais de télécommunications	83 416,00	0,00	68 800,00	68 800,00	0,00	68 800,00	68 800,00	68 800,00
6281	Concours divers (cotisations)	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	5 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	560,00	0,00	560,00	560,00	0,00	560,00	560,00	560,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	11 672 610,00	0,00	12 423 769,53	12 423 769,53	0,00	12 423 769,53	12 423 769,53	12 423 769,53
6331	Versement mobilité	17 300,00	0,00	18 086,26	18 086,26	0,00	18 086,26	18 086,26	18 086,26
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	19 600,00	0,00	20 998,37	20 998,37	0,00	20 998,37	20 998,37	20 998,37
6336	Cotisations CNFPT et CDGFTP	74 000,00	0,00	83 560,34	83 560,34	0,00	83 560,34	83 560,34	83 560,34
64111	Rémunération principale titulaires	3 716 500,00	0,00	3 943 435,27	3 943 435,27	0,00	3 943 435,27	3 943 435,27	3 943 435,27
64112	SFT, indemnité de résidence	46 600,00	0,00	46 059,00	46 059,00	0,00	46 059,00	46 059,00	46 059,00
64113	NBI	36 500,00	0,00	48 294,92	48 294,92	0,00	48 294,92	48 294,92	48 294,92
64118	Autres indemnités	2 189 600,00	0,00	2 397 402,00	2 397 402,00	0,00	2 397 402,00	2 397 402,00	2 397 402,00
64131	Rémunérations	171 000,00	0,00	181 000,00	181 000,00	0,00	181 000,00	181 000,00	181 000,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	2 454 000,00	0,00	2 527 620,00	2 527 620,00	0,00	2 527 620,00	2 527 620,00	2 527 620,00
6417	Rémunérations des apprenis	24 600,00	0,00	24 600,00	24 600,00	0,00	24 600,00	24 600,00	24 600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	630 000,00	0,00	676 419,94	676 419,94	0,00	676 419,94	676 419,94	676 419,94
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 436 700,00	0,00	1 588 902,93	1 588 902,93	0,00	1 588 902,93	1 588 902,93	1 588 902,93
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 000,00	0,00	7 330,50	7 330,50	0,00	7 330,50	7 330,50	7 330,50
6455	Cotisations pour assurance du personnel	99 650,00	0,00	110 500,00	110 500,00	0,00	110 500,00	110 500,00	110 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
646	Allocation de vétérance	490 000,00	0,00	490 000,00	490 000,00	0,00	490 000,00	490 000,00	490 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	6 560,00	0,00	6 560,00	6 560,00	0,00	6 560,00	6 560,00	6 560,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6488	Autres	203 000,00	0,00	203 000,00	203 000,00	0,00	203 000,00	203 000,00	203 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la budgettaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	66 815,00	0,00	0,00	78 689,45	78 689,45	0,00	78 689,45	78 689,45
65311	Indemnités de fonction	25 600,00	0,00	25 600,00	25 600,00	25 600,00	0,00	25 600,00	25 600,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	14 367,00	14 367,00	0,00	14 367,00	14 367,00	14 367,00
65818	Autres	10 215,00	0,00	7 722,45	7 722,45	0,00	7 722,45	7 722,45	7 722,45
65888	Autres	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		13 794 861,12	0,00	14 731 273,45	14 731 273,45	0,00	14 731 273,45	14 731 273,45	14 731 273,45
66	Charges financières	5 940,00	0,00	5 639,36	5 639,36	5 639,36	5 639,36	5 639,36	5 639,36
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 000,00	0,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-60,00	0,00	-60,64	-60,64	-60,64	-60,64	-60,64	-60,64
67	Charges spécifiques (4)	1 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	9 200,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	9 200,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		0,00						
Total des charges financières et spécifiques		16 640,00	0,00	8 639,36	8 639,36	0,00	8 639,36	8 639,36	8 639,36
Total des dépenses réelles		13 811 501,12	0,00	14 739 912,81	14 739 912,81	0,00	14 739 912,81	14 739 912,81	14 739 912,81
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 290 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 290 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 290 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	995,39
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 056,03
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-60,64

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre ($DF\ 042 = RI\ 040$) ($DF\ 043 = RF\ 043$).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II
	TOTAL	15 914 501,12	1		17 144 912,81
013	Atténuations de charges (3)	136 000,00	0,00	136 000,00	136 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	136 000,00	0,00	136 000,00	136 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
70685	Inter. soumis. factur. (art L1424-42 CGCT)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
731428	TICPE - Autres	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
74	Dotations et participations (3)	14 989 751,12	0,00	16 120 162,81	16 120 162,81
744	FCTVA	0,00	5 165,68	5 165,68	5 165,68
7473	Participation départements	10 100 000,00	0,00	10 655 500,00	10 655 500,00
74748	Participation autres communes	1 877 189,87	0,00	2 021 632,68	2 021 632,68
74758	Participation autres groupements	2 332 561,25	0,00	2 470 864,45	2 470 864,45
74783	Fonds mobilisation départ. insertion	280 000,00	0,00	0,00	0,00
74784	CCAS et caisse des écoles	400 000,00	0,00	967 000,00	967 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
75888	Autres	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
Total des recettes de gestion des services		15 260 751,12	0,00	16 491 162,81	16 491 162,81
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		15 260 751,12	0,00	16 491 162,81	16 491 162,81
042	Opérations ordre/transf. entre sections (4) (5) (6)	653 750,00		653 750,00	653 750,00
77681	Neutralisation des amortissements	313 750,00		313 750,00	313 750,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	340 000,00		340 000,00	340 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		653 750,00		653 750,00	653 750,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut

0,00

	Compensation	0,00
	Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détallier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	
B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

IV – ANNEXES										IV
										B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Emprunts et dettes à l'ordre du contrat					
					Nominal (2)	Type de taux d'intérêt: (3)	Index (4)	Taux initial	Devises	Périodicité des remboursements
					Niveau de taux	Taux actuel				Catégorie d'emprunt
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 000 000,00					
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00					
5831973 CAISSE EPARGNE		12/12/2019			1 000 000,00	F		0,000	0,000	EUROS
1643 Emprunts en devises (total)					0,00					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00					
1678 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00					
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00					

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuel	Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
1682 Bons à moyen terme négociables (total)						0,00						
1687 Autres dettes (total)						0,00						
Total général				1 000 000,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle , T : trimestrielle , X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB/1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

		IV – ANNEXES	
		B1.2	IV

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Taux d'intérêt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
									Charges d'intérêt (16)	Capital	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)	N	0,00	A-	0,00	16,00				47 936,08	5 636,28	0,00
5631973		0,00		0,00					0,690	47 936,08	5 636,28
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
Total général		0,00							47 936,08	5 636,28	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB 015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régis à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat de change éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat de change éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ÉTAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)										IV
										% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)
Échange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)										
TOTAL (A)		0,00	0,00					0,00		0,00
Barrière simple (B)										
TOTAL (B)		0,00	0,00					0,00		0,00
Option d'échange (C)										
TOTAL (C)		0,00	0,00					0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)										
TOTAL (D)		0,00	0,00					0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)										
TOTAL (E)		0,00	0,00					0,00		0,00
Autres types de structures (F)										
TOTAL (F)		0,00	0,00					0,00		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00					0,00		0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la date de vote du budget.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et les intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (trappe)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0	
	% de l'encours					0,00	
	Montant en euros					0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N										
Taux fixe (total)		0,00						0,00			0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00						0,00			0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00						0,00			0,00	0,00
Total		0,00						0,00			0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES						IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE						B1.5
B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)						
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)						
Référence de l'emprunt couvert	Taux payé Index (5)	Niveau de taux (6)	Taux reçu (7)	Index	Niveau de taux	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat
Taux fixe (total)						Produits c/768
Taux variable simple (total)						Charges c/668
Taux complexe (total) (2)						Produits c/768
Total						0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de verse du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME		IV
		B1.6

IV – ANNEXES
B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s’agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l’emprunt au profit d’un autre organisme sans qu’il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s’agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l’article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d’échange et comptabilisés à l’article 6668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES		IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2	
MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du	
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en déçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €		13/11/2023	
Catégories de biens amortis	Durée (en années)		
Appareil de nettoyage et d'assèchement	5		
Petit matériel d'incendie, de sauvetage, de reconnaissance et de secourisme	10		
Energie, transmissions et signalisation	12		
Appels sélectifs et téléphonie mobile	5		
Matériels divers et outillage	10		
Équipement et aménagement des bâtiments	10		
Matériel pédagogique	5		
Matériel informatique, bureautique, audiovisuel et accessoires	5		
Tenues de feu et d'intempéries	12		
Tenues d'intervention et de service	3		
Matériel roulant de lutte contre l'incendie et les risques particuliers (+ 3,5 T)	22		
Motopompes	20		
Embarcations + moteurs	20		
Matériel de transport et de liaison (- 3,5 T)	12		
Voitures de direction	10		
Remise en valeur des matériels et équipements	5		
Matériels et véhicules d'occasion	0		
Fonds de concours	15		
Bâtiment traditionnel	50		
Bâtiment léger, baraquement et rénovation	20		
Licences informatiques	5		

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

	IV	B3.1
--	-----------	-------------

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (3)	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00			0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00			0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00			0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00			0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00			0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00			0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (3)	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00			0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00			0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00			0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00			0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00			0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00			0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
- (2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ÉTALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ÉTALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

	IV – ANNEXES
	ANNEXES PATRIMONIALES – DÉTAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES		IV		
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRÉTS		B6		
Prêts (compte 274)				
Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer	ICNE de l'exercice
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de
			l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES			
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		IV B7.2	
ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)			
Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027 Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus			
Reçue grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.
(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					
657481		UDSP 70	Oeuvre des pupilles - ODP	Association	20 300,00
657482			Musique Villersexel	Association	1 200,00
657483			Amicale SDIS 70	Association	1 000,00
657484			Spéléo-secours	Association	2 500,00
657485				Association	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

		IV – ANNEXES		IV	
		ANNEXES PATRIMONIALES – ÉTAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		B9	
		B9 – ÉTAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			
GRADES OU EMPLOIS (1)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)
CATEGORIES (2)		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES AGENTS NON TITULAIRES TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur départemental adjoint - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		22,00	0,00	22,00	16,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	15,00	0,00	15,00	11,40
ATTACHE	A	5,00	0,00	5,00	4,00
REDACTEUR	B	2,00	0,00	2,00	1,60
FILIERE TECHNIQUE (c)		17,00	0,00	17,00	13,80
ADJOINT TECHNIQUE	C	13,00	0,00	13,00	10,80
INGENIEUR	A	2,00	0,00	2,00	2,00
TECHNICIEN	B	2,00	0,00	2,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		127,00	1,00	128,00	107,60
CAPITAINE - COMMANDANT - LT CO - MEDECIN - PHARMACIEN - INFIRMIER	A	13,00	0,00	13,00	9,00
CAPITAINE - MEDECIN - PHARMACIEN - INFIRMIER	A	0,00	1,00	1,00	1,50
CAPORAL - SERGENT	C	91,00	0,00	91,00	79,60
LIEUTENANT	B	23,00	0,00	23,00	19,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFEICTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		166,00	1,00	167,00	137,40	2,50
						139,90

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES			
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		IV B9	
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)			
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)
			Indice (8) Euros
Agents occupant un emploi permanent (6)			0,00
Agents occupant un emploi non permanent (7)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée inférieure à 50 %.

332-13 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixe par les parties dans la limite de six ans

332-14 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-8-1 : Absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins 15 000 habitants.

332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (1 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée qui justifie d'une durée de services publics de six mois au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée concernant les agents contractuels qui ont été recrutés avant l'échéance de son contrat, les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

332-12 : Collaboration de groupes d'élus.

A. Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

	IV – ANNEXES	IV																														
	ANNEXES PATRIMONIALES																															
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER																																
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER																																
<p>Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.</p>																																
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature de l'engagement (2)</th> <th>Nom de l'organisme</th> <th>Raison sociale de l'organisme</th> <th>Nature juridique de l'organisme</th> <th>Montant de l'engagement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Délégation de service public (3) (4)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Détention d'une part du capital</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement	Délégation de service public (3) (4)					Détention d'une part du capital					Garantie ou cautionnement d'un emprunt					Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme					Autres				
Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement																												
Délégation de service public (3) (4)																																
Détention d'une part du capital																																
Garantie ou cautionnement d'un emprunt																																
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme																																
Autres																																

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

	<u>IV – ANNEXES</u>	
	<u>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</u>	<u>B11.1</u>
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE		
DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion (1)	Mode de participation (1)
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)		
EPCI		
Autres organismes de regroupement		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

	IV – ANNEXES	
	ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

	IV	
	B11.2	

	IV – ANNEXES	
	ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : règle à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

	IV	
	B11.3	

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	387 686,08	I
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	47 936,08	47 936,08
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	47 936,08	47 936,08
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	339 750,00	339 750,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpté résultat</i>	339 750,00	339 750,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	387 686,08	0,00	0,00	387 686,08

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 814 487,96	III
Ressources propres externes de l'année (a)		409 487,96	409 487,96
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	409 487,96	409 487,96
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 405 000,00	2 405 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	15 000,00	15 000,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	1 000,00	1 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	50 000,00	50 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	500,00	500,00
281311	Bâtiments administratifs	95 000,00	95 000,00
281315	Centres d'incendie et de secours	333 716,06	333 716,06
281318	Autres bâtiments publics	2 500,00	2 500,00
281351	Bâtiments publics	1 500,00	1 500,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	255 000,00	255 000,00
281561	Matériel roulant	904 181,94	904 181,94
281568	Autre matériel, outillage incendie	462 102,00	462 102,00
281578	Autre matériel technique	37 500,00	37 500,00
28181	Installations générales, aménagts divers	500,00	500,00
281828	Autres matériels de transport	145 000,00	145 000,00
281838	Autre matériel informatique	66 500,00	66 500,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	35 000,00	35 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
------------------------------------	---	-----------------------------------	--------------------------	-------------

Total ressources propres disponibles	2 814 487,96	0,00	0,00	0,00	2 814 487,96
---	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 387 686,08
Ressources propres disponibles	IV 2 814 487,96
Solde	V = IV – II (8) 2 426 801,88

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	IV – ANNEXES
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	V D1

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

VOTES :

Pour : 16

Contre : /

Abstentions : /

Date de convocation : 13/11/2023

Présenté par le président (1),

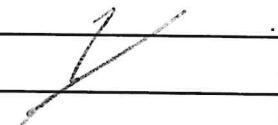
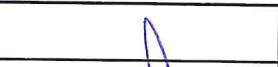
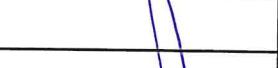
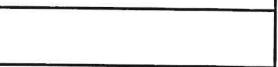
A Vesoul, le 15/12/2023

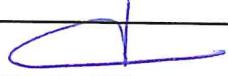
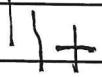
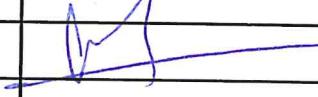
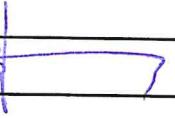
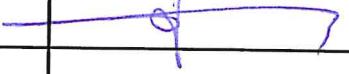
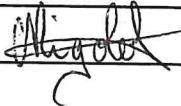
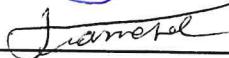


Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Vesoul, le 15/12/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ABRY Francis	
ARNOULD Isabelle	
BAILLY Laurent	
BERTIN Jean-Marie	
BONNARD Corinne	
BORDOT Thierry	
BOUCRY Monique	
BRETON Marie	
BURGHARD Frédéric	
BURKHALTER Fernand	
CARTERET Jean-Paul	
CHARBONNIER Gabriel	
CHAUVELOT-DUBAN Claudy	
CLEMENT Christelle	
CORNU Benoît	
COUTHERUT Sylvie	
DOUSSOT Dimitri	
EME Edwige	
FAIVRE Marie-Claire	
FASSENET Patricia	

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
FRIQUET Carmen		
GAUTHERON Martine		
GAY Jean-Claude		
GEHIN Isabelle		
GOUX Patrick		
GRANDJEAN Véronique		
GUILLEMAIN Sylvain		
GUILLEREY Karine		
JEANPARIS Corinne		
LALLEMAND Jérôme		
LAURENT François		
MANIERE Sylvie		
MARSOT Gilles		
MICHEL Carole		
OUDOT Thomas		
PEQUIGNOT Martine		
PINOT Régis		
PIQUARD Bernard		
PULICANI Hervé		
RICHARD Michel		
RIGOLOT Christelle		
ROBERT René		
SEGUIN Laurent		
SOMBSTHAY Jean-Jacques		
TRAMESEL Jean-Claude		

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20231215-CA-2023-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Affichage : 21/11/2023

